

Délib' Gosneennes

Réunions du Conseil Municipal & Infos diverses

Synthèse des réunions du Conseil Municipal

- 28 janvier 2026
- 5 mars 2026
- 2 avril 2026
- 30 avril 2026
- 5 juin 2026

Dans ce numéro

Infos diverses

- État-civil 1^{er} semestre 2026
- Utilisation du pumptrack
- Ouverture et horaires de Mozaïc
- Bruits de voisinage
- Point conso sur les panneaux photovoltaïques de Mozaïc
- Calendrier scolaire 2026-2027
- Festivités et animations Gosnéennes

État civil – 1^{er} semestre 2026

AUTORISATION DE COMMUNICATION D'UN ACTE D'ÉTAT-CIVIL
L'article 9 du Code Civil implique que la parution des naissances et des mariages doit obtenir le consentement du (des) intéressé(s).

Naissances

2025

7 déc.

• Marlo TOUATI

22 déc.

• Hélya BERTIN

2026

5 janv.

• Esmée LANDAIS JULIEN

19 janv.

• Noah BOHUON

15 mars

• Emma GIGAN

15 mai

• Louélyn DELAMARCHE MORIN

Décès.....

2025

18 déc.

• Eric SIMÉON—50 ans

20 déc.

• Lucie GILLOUARD Vve TUAL—92 ans

2026

5 janv.

• Noëlle LEROUX épouse DELYS—75 ans

17 fév.

• Hugo CHESNEL—13 ans

19 mars

• Claude FEUVRIER—87 ans

4 avr.

• Patrick GALLAIS—69 ans

13 avr.

• Jean-Louis LADIRAY—77 ans

6 mai

• Jean GEORGEAULT—93 ans

Mariages.....

20 fév.

• Amélie CLABAUT & Baptiste DUBOIS

2 mai

• Pauline LESOIF & Boris LE MÉNER

2 mai

• Clara GONORT & Erwan MÉROT

9 mai

• Morgane BOUCHARD & Mathieu LE HAN

6 juin

• Louisa GRIVON & Arun COXON HAYLES

6 juin

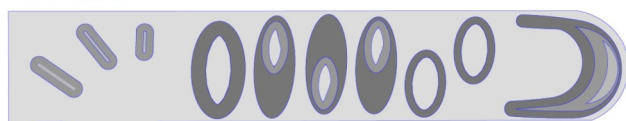
• Stéphanie CHAUVIÈRE & Ludovic ALLIX

26 juin







• Pauline HERVY & Teddy PEREZ

Gosné

PUMPTRACK DE GOSNE




RÈGLES D'UTILISATION – Lecture Obligatoire avant de s'élancer

-  Le port du casque est obligatoire. Le port de gilet ou de chaussures est fortement conseillé.
-  Accès à partir de 2 ans sous surveillance d'un adulte jusqu'à 8 ans.
-  Interdiction de stationner sur la piste.
-  Soyez maître de vos trajectoires et maîtrisez votre vitesse.
-  Accès strictement interdit à tout engin ou véhicule à moteur, électrique ou thermique.
-  Aucun objet ne doit être déposé sur la piste.

112 Urgences
17 Gendarmerie

Mairie de Gosné : 02 99 66 32 08

 AGENCE NATIONALE DU SPORT

EN PISTE!

Mis en service il y a quelques semaines, le nouveau pumptrack fait déjà le bonheur des petits et grands amateurs de glisse. Que vous soyez en **vélo, trottinette, skate ou rollers**, cet espace est le vôtre pour faire le plein de sensations en toute sécurité. Pour que ce lieu reste un espace de plaisir partagé, quelques règles d'or s'imposent.

Pour connaître l'intégralité des règles de bon usage, pensez à consulter le **panneau d'information** ainsi que l'**arrêté municipal** affichés à l'entrée du site.

Bonne glisse à tous!

RÉUNION DU 28 JANVIER

15 présents— 4 absents excusés —17 votants

INTERVENTION DU CAPITAINE RÉBILLARD, CHEF DU CENTRE DE SECOURS

Le Capitaine Rébillard a présenté le bilan 2025 des sapeurs-pompiers pour le secteur. Sur l'année écoulée, **60 interventions** ont été réalisées sur le territoire de Gosné.

CRÉATION D'UN PUMPTRACK

Le Conseil valide le devis de l'entreprise **EIFPAGE** pour un montant de **91 365 € HT** pour la création du pumptrack, un parcours ludique et sportif en boucle pour vélos et trottinettes. Ce projet bénéficie d'une subvention de **l'Agence Nationale du Sport** à hauteur de 30 000 €. Le parcours sera situé à proximité des infrastructures sportives existantes et du parc de la Margerie.

FINANCES ET INVESTISSEMENTS

Afin de ne pas bloquer les projets avant le vote du budget, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager certaines dépenses d'investissement, pour un montant de 9 100 €.

Il valide par ailleurs la durée d'amortissement d'un an fixée pour la participation de 600 € versée à Liffré-Cormier Communauté concernant l'assainissement du restaurant.

MISE À DISPOSITION DES SALLES EN PÉRIODE ÉLECTORALE

En vue des prochaines élections, le Conseil Municipal décide que la salle des associations, la maison des services et la salle des fêtes pourront être mises à disposition gratuitement pour les candidats ou listes déclarés afin d'y tenir des réunions politiques, dans le respect de règlement intérieur de chaque salle.

INSTITUTION DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Le forfait mobilité durable consiste en une prise en charge, totale ou partielle, par l'employeur, des frais engagés pour les trajets domicile-travail réalisés par un moyen de transport plus écologiques (vélo, covoiturage, services de mobilité partagée...). Afin d'encourager ces pratiques, Le Conseil Municipal valide la mise en place de ce forfait, dont le montant annuel est compris entre 100 € et 300 €, pour les agents de la Commune.

CRÉATION DE POSTES

Trois postes sont créés pour permettre l'avancement de grade d'agents municipaux déjà en poste : un adjoint administratif principal de 1ère classe, un ATSEM principal de 1ère classe et un adjoint technique principal de 1ère classe.

ADHÉSION AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES DE LIFFRÉ CORMIER

Pour simplifier les démarches administratives et réaliser des économies d'échelle, Gosné adhère à deux groupements de commandes portés par Liffré Cormier Communauté pour une durée de 5 ans : l'un pour les missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance liées aux infrastructures et à la voirie, l'autre pour la réalisation des travaux de voirie et de réseaux divers.

DIVERS

- **Élections** : Élaboration du planning des permanences pour le scrutin du 15 mars 2026.
- **Médiathèque Mozaïc** : ouverture le 20 février, inauguration officielle le vendredi 27 mars à 18h30.
- **Projet de stockage d'électricité** : présentation d'un projet de système de stockage d'électricité sur des batteries dans des containers.

RÉUNION DU 5 MARS

19 présents —19 votants

MÉDIATHÈQUE ET MAISON MÉDICALE : SUIVI DES TRAVAUX

En raison du rallongement des délais de chantier et de prestations supplémentaires demandées par la mairie, le Conseil Municipal valide l'avenant concernant la rémunération de la maîtrise d'œuvre, pour un montant de 2 239 € HT.

Pour les chantiers de la médiathèque et de la maison médicale, le Conseil Municipal avait décidé d'appliquer des pénalités de retard à certaines entreprises en raison de retards constatés. Parmi elles, certaines ont réalisé les prestations de manière satisfaisante. Il a donc été décidé de réduire partiellement certaines de ces pénalités de retard. Au total, 6 lots sont concernés. Le montant des pénalités finales est de 11 094.15 €.

OPÉRATION PLACE DE L'ÉGLISE : RACHAT PAR LA COLLECTIVITÉ

Dans le cadre du projet de requalification du centre-bourg autour de la place de l'Église, visant à favoriser le renouvellement urbain et la densification de Gosné, la Commune avait confié à l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF) l'acquisition et le portage foncier de plusieurs parcelles pour une surface totale de 3 988 m² via une convention signée en 2019 puis modifiée en 2024. Le projet entrant désormais dans sa phase opérationnelle, la commune souhaite racheter ces biens afin de poursuivre l'aménagement, pour un montant de 367 375,98 € TTC.

FINANCES ET BUDGETS 2026

Le Conseil Municipal approuve les différents comptes du budget communal et du budget des logements locatifs.

Budget 2025	Budget Communal	Budget logements locatifs
Fonctionnement	+413 266 €	+316 584 €
Investissement	+904 752 €	+381 000 €

Une partie de l'excédent du budget communal est affectée au financement des futurs investissements de la Commune, afin de soutenir les projets municipaux à venir tout en conservant des marges de fonctionnement.

Le Conseil Municipal a également adopté les budgets primitifs 2026 :

Budget 2026	Budget Communal	Budget logements locatifs
Fonctionnement	2,11 M€	386 584 €
Investissement	1,73 M€	384 338 €

Ces budgets traduisent une situation financière saine et permettent à la Commune de poursuivre ses projets d'équipements, d'aménagement et de gestion du patrimoine communal.

IMPÔTS LOCAUX 2026

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir en 2026 les taux des impôts locaux au même niveau qu'en 2025.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,57 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,30 %

Cette décision permet de préserver les recettes de la Commune tout en maintenant une stabilité fiscale pour les contribuables concernés.

VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTIONS 2026

Le Conseil Municipal valide les subventions qui sont allouées aux associations, suite à la proposition de commission « Vie associative ». L'enveloppe globale attribuée pour soutenir les associations locales est de **12 048,41 €**.

ÉCOLES ET SCOLARITÉ

Le coût moyen de fonctionnement pour l'année 2025 d'un élève de l'école publique a été établi à **1 570,19 €** pour un enfant en maternelle et à **451,04 €** pour un enfant en primaire.

La participation mensuelle versée à l'OGEC de l'école privée est ainsi fixée à **7 903 €**.

Le Conseil Municipal maintient le budget fournitures à **53 € par élève** pour l'école publique et alloue une subvention de **36 € par enfant** (écoles publique et privée) pour les sorties scolaires.

MODERNISATION DE LA VOIRIE

Le programme de modernisation de la voirie 2026 concernera les voies de **Petite Landelle** et de **la Mottais Pot**, ainsi que la création du **parking du cimetière**. Les travaux sont confiés à l'entreprise EIFFAGE pour un montant total de **90 557,50 € HT**.

ORGANISATION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE

RÉUNION DU 2 AVRIL

19 présents — 19 votants

MUNICIPALES

À la suite de l'élection du 21 mars 2026, les délégations de fonctions aux adjoints et conseillers délégués sont arrêtées.

- **Carole GILLET (1ère adjointe)** : Affaires générales, scolaires, restauration, vie associative et personnel.
- **Bruno MORIN (2ème adjoint)** : Travaux, services techniques, sécurité et cimetière.
- **Marie-Hélène LE CUFF (3ème adjointe)** : Culture, médiathèque-ludothèque et conseil municipal des enfants.
- **Thiery HAVARD (4ème adjoint)** : Urbanisme, réseaux, voirie et agriculture.

Conseillers délégués : Gérard SERRA (Finances/Économie), Didier BLOT (Seniors/Maison des Services) et Jessica VISCART (Environnement/Communication).

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Le Conseil Municipal fixe les indemnités des élus pour le mandat. Le montant de l'enveloppe indemnitaire globale maximum est de 162.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique au regard de la taille de la commune. Les taux sont fixés à l'unanimité à 52,6 % de l'indice brut pour le Maire, 18 % pour les deux premiers adjoints, 16 % pour les deux suivants et 14 % pour les conseillers délégués.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Afin de favoriser une bonne administration de la Commune, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire pour la durée de son mandat jusqu'à 31 délégations. Après examen de celles-ci, le Conseil Municipal décide d'octroyer au Maire 13 compétences pour la durée du mandat, notamment les marchés de moins de 15 000 €, contrats d'assurance, concessions au cimetière, actions en justice, demandes de subventions...

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil a validé la création de **9 commissions municipales** thématiques pour étudier les projets de la commune :

Urbanisme / Finances / Affaires scolaires et périscolaires, restauration scolaire, vie associative et sportive / Services techniques, bâtiments, cimetière, sécurité / Vie culturelle, médiathèque – ludothèque, Conseil Municipal des Enfants / Environnement, cadre de vie, communication / Affaires agricoles, réseaux et voiries, déchets : Smictom / Actions sociales, services à la personne, seniors, maison des services / Gestion du personnel.

La **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**, chargée d'examiner les marchés publics formalisés, a également été constituée. Ces commissions ne peuvent qu'être chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions, mais ne disposent d'aucun pouvoir propre. Le Maire est le président de droit des commissions municipales. Elles peuvent être réunies à tout moment, elles ne sont pas soumises au quorum.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS a été fixé à 15 personnes. Outre le Maire (président de droit), 7 membres ont été élus parmi les conseillers municipaux (Didier BLOT, Marie-Hélène LE CUFF, Nathalie ORAIN, Sophie TROVALET, Delphine

GUERIN-LECONTE, Aurélie MINAUD et Gérard SERRA) et 7 autres membres seront nommés par le Maire.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET RÉFÉRENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal a nommé ses représentants auprès des organismes partenaires pour toute la durée du mandat :

COS Breizh	GILLET Carole
SMICTOM du pays de Fougères	HAVARD Thiery
	Florent PERICOT (suppléant)
Ille et Développement (St Aubin d'Aubigné)	MORIN Bruno
Comice Agricole	HAVARD Thiery
	Ludovic BOUTHELOUP (suppléant)
Référent Sécurité Routière	MORIN Bruno
Correspondant incendie et secours	LE CUFF Marie-Hélène
Correspondant défense	HAVARD Thiery
ALEC Pays de Rennes	MORIN Bruno
SDE 35	HAVARD Thiery

MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE : PROGRAMME 2026

Le programme 2026 concerne les voies suivantes : Petite Landelle – la Bénardais et, la Mottais Pot. Le devis de l'entreprise COLAS est accepté pour un montant de 49 811 € HT.

RÉHABILITATION THERMIQUE ET EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : RESTITUTION DE PÉNALITÉS

Dans le cadre de la fin des travaux de réhabilitation et d'extension, le Conseil a décidé de restituer des pénalités de retard appliquées provisoirement à une entreprise, les prestations ayant finalement été réalisées de manière satisfaisante.

DIVERS

- Aqualia
- Projet d'acquisition d'un véhicule communal
- CIAS de Liffré Cormier Communauté : désignation des représentants communaux
- Pumtrack
- Troc'Plantes
- Cérémonie du 8 Mai

RÉUNION DU 30 AVRIL 2026

16 présents—3 absents excusés—19 votants

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Pour les communes de plus de 2 000 habitants, une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire et de 8 commissaires doit être instituée. Le Conseil Municipal a proposé une liste de 16 noms (8 titulaires et 8 suppléants) à la Direction des Finances Publiques pour sa constitution.

LOCATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE – 5 RUE DE L'ILLET

Les locaux de l'ancienne école publique (bureaux, salle d'attente et parking) vont être loués à la société AQUALIA. Le bail précaire débute le 11 mai 2026 pour un loyer mensuel de **1 200 € TTC**. Les compteurs d'eau et d'électricité seront au nom et à la charge du locataire.

SALLE DE SPORTS : ACQUISITION DE DALLES POUR LE SOL

Afin de protéger le sol de la salle (710 m²), la Commune souhaite faire l'acquisition de dalles de protection et de chariots de manutention. Le devis de l'entreprise BTS Sport et Décoration est retenu pour un montant de **15 828,96 € TTC**.

SERVICES TECHNIQUES : ACHAT D'UN VÉHICULE D'OCCASION

Il est nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule pour les besoins du service technique communal. L'achat d'un véhicule d'occasion, de type KANGOO essence est validé pour la somme de **6 500 € TTC**.

FINANCES ET BUDGET COMMUNAL

Amortissement : la participation de 600 € versée à Liffré-Cormier Communauté pour la participation à l'assainissement collectif de la maison médicale sera amortie sur une durée d'un an à compter de 2027.

Décision modificative budgétaire : Le Conseil Municipal valide les écritures budgétaires modificatives permettant de financer l'assainissement du pôle médical, les dalles de la salle de sports et l'achat du véhicule technique.

PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE GESTION (CDG35) (Sujets regroupés)

Au-delà du socle de services d'intérêt général assuré à toutes les collectivités par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine (CDG 35), ce dernier propose un certain nombre de missions facultatives. La Commune décide de signer une convention avec le CDG 35 pour pouvoir bénéficier, selon ses besoins, de l'expertise du CDG 35 dans ses missions facultatives.

Elle décide également de signer, toujours avec le CDG 35, une convention permettant l'adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire, un dispositif permettant de résoudre à l'amiable les éventuels litiges entre la collectivité et ses agents de manière plus rapide et moins coûteuse.

DIVERS

- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde
- 1^{er} Bilan de l'autoconsommation collective
- Cinéma de Plein Air : « Un p'tit truc en plus », le 28 août
- Présentation de la programmation culturelle de la médiathèque
- Désignation des représentants communaux à l'association Ille et Développement
- Eglise : des travaux d'électricité sont nécessaires, des devis sont en cours.
- Déchetterie de St Aubin du Cormier : ouverture le 15 juin.
- Inauguration du pumtrack le 12 juin.

RÉUNION DU 5 JUIN 2026

17 présents — 2 absents excusés — 19 votants

ELECTIONS SENATORIALES

Le Conseil Municipal a été appelé à se réunir le 5 juin 2026 afin de désigner les délégués de la Commune en vue des prochaines élections sénatoriales. À l'issue du vote, les 5 délégués titulaires et les 3 suppléants ont été élus à l'unanimité.

• Délégués titulaires : David VEILLAUX, Marie-Hélène LE CUFF, Gérard SERRA, Jessica VISCART et Didier BLOT.

Délégués suppléants : Sophie TROVALET, Thierry HAVARD et Nathalie ORAIN.

Les élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre 2026.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été invité par la préfecture à préciser une des délégations de compétences accordées au Maire lors du conseil du 2 avril 2026. Les 13 délégations (sur les 31 possibles) sont donc validées.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION D'UN DOCUMENT D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Plusieurs communes de la Liffré Cormier Communauté dont Gosné ont identifié le besoin d'être accompagnées pour réaliser deux documents obligatoires concernant la santé et la sécurité des agents municipaux : le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) et le PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail). Elles s'associent en un groupement de commandes. La Commune de Gosné a été désignée comme coordonnatrice de ce groupement pour organiser la consultation et le choix du prestataire au nom des membres partenaires.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Lors des réunions du premier semestre 2026, le Conseil Municipal a renoncé, à l'unanimité, à son droit de préemption sur les biens ci-dessous :

REUNIONS	PARCELLES	RUE/LIEU DIT
28/01/2026	AB 715 AB 716	Rue du Relais
05/03/2026	AB 335	Rue du Bocage
	ZH 21	Bellevue
30/04/2026	ZO 86	Allée des Vergers
05/06/2026	AB 166	Rue du Calvaire

Les délibérations, procès-verbaux (*PV CM) et actes administratifs sont déposés sur la plateforme Mégalis.

Si vous souhaitez les consulter, il vous suffit de flasher le QR Code suivant :

Depuis le 16 février 2026, la nouvelle médiathèque Mozaïc bénéficie d'une installation photovoltaïque performante.



Grâce à un logiciel de suivi en temps réel, la Commune analyse précisément sa production et sa consommation énergétiques. À ce jour, le bilan est extrêmement positif : les panneaux ont produit **14,8 MWh** d'énergie, couvrant largement les **6,3 MWh** consommés par le bâtiment. Avec un taux de compensation solaire exceptionnel de **234 %**, la structure produit plus du double de ses besoins. Cette performance permet d'afficher une indépendance énergétique de **55 %** par rapport au réseau, tandis que le surplus de **11,0 MWh** a été réinjecté et exporté, confirmant l'engagement de la Commune dans la transition écologique.



HORAIRES D'ÉTÉ

MoZaiC

Du 27 juillet au 29 août

Mercredi

10h- 13h / 14h - 18h30

Vendredi

15h30 - 19h

Samedi

10h- 13h / 14h - 16h30

FERMETURE

DU 11 au 15 août 2026

**HORAIRES DE LA MAIRIE
(accueil du public)**

LUNDI 9H—12H

MARDI 9H—12H

MERCREDI 9H—12H

JEUDI 9H—12H

VENDREDI 9H—12H

14H—17H

Du 6 juillet au 30 août 2026

Fermé l'après-midi



RAPPEL :

Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2000, **les bruits de voisinage sont interdits de 20h à 8h, tous les jours.**

En dehors de ces horaires, civisme et respect restent de rigueur.



BRUITS DE VOISINAGE
PENSONS AU BIEN-ÊTRE DE TOUS

VACANCES SCOLAIRES



Rentrée des élèves	Mardi 1er septembre 2026
Vacances de la Toussaint	Du samedi 17 octobre Au lundi 2 novembre 2026
Vacances de Noël	Du samedi 19 décembre 2026 Au lundi 4 janvier 2027
Vacances d'Hiver	Du samedi 20 février 2027 Au lundi 8 mars 2027
Vacances de printemps	Du samedi 17 avril 2027 Au lundi 3 mai 2027
Vacances d'été	Samedi 3 juillet 2027

Mardi 14 juillet - Concours communal de palets - Amicale des palétistes - Terrain des Sports

Vendredi 28 août - Cinéma Plein Air - "Un petit truc en plus" d'Artus—Salle des sports

Vendredi 4 septembre - Forum des associations - Salle des sports

Samedi 12 septembre - Classes 6 - Jeunes 20 ans - Salle des fêtes

Dimanche 11 octobre - Après-midi Jeux - Ludigo - Mozaïc

Mercredi 11 novembre - Commémoration 18 - UNC—AFN/ Commune - Maison des Services

Samedi 14 novembre - Boom APE – École Nominoë - Salle des Fêtes

Dimanche 29 novembre - Marché de Noël - Comité des fêtes - Salle des fêtes

Samedi 19 décembre - Tournoi de foot en salle - US GOSNÉ—Salle des sports



(* seules sont mentionnées les festivités ouvertes à tout public)

Dans le souffle de CHEN



MAI > DÉCEMBRE 2026

MoZaïC
médiathèque de Gosné



..... ABONNEZ-VOUS AUX RÉSEAUX SOCIAUX DE LA COMMUNE



Site internet
<https://www.gosne.fr/>



Commune de Gosné



Panneau Pocket

Rejoignez-nous en téléchargeant cette application gratuite